

## Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Liberté Égalité Fraternité

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la zone de défense et sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

ARRETE n° 2023-DIRMC-011

fixant la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat Session 2023

VU le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 91.393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 30 mai 2017, fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 69\_Préf\_Préfecture du Rhône 69-2023-01-30-00052 en date du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DIRMC-009 du 13/04/2023 déclarant l'ouverture du concours interne de recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'état, au titre de l'année 2022,

SUR proposition du Directeur interdépartemental des Routes du Massif Central,

## **ARRETE**

## Article 1er:

Le jury du concours interne de recrutement d'Agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État organisé au titre de l'année 2023, est fixé comme suit :

PRESIDENT:

M. Thierry MARQUET, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat

MEMBRES:

Mme Marion BAEHR, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat

Mme Karine PAWLOWSKI, Secrétaire administrative et de contrôle du développement durable de

classe normale

M. Joël RIVET, Technicien supérieur en chef du développement durable

## Article 2:

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

> A Clermont-Ferrand, le 17 AVR. 2023 Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur interdépartemental des Routes

60 avenue de l'union soviétique CS 90447 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél: 33(0)4 73 29 79 79

www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

Olivier COLIGNON